

## AVIS

# VOIRIES COMMUNALES

Décret du 6 février 2014 (M.B. du 4.3.2014)

## CREATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION

L'administration communale fait savoir que dans le cadre du déclassement et de la suppression de l'entièreté d'un ancien chemin public non cadastré situé à hauteur de la rue de l'Abbé Pietkin à Sourbrodt, elle se propose d'aliéner :

- une emprise de terrain de 155 m<sup>2</sup> sous liseré orange, destinée à la parcelle cadastrée "Waimes, 4° Div., section B, n°39 E" ;
- une emprise de terrain de 120 m<sup>2</sup> sous liseré bleu, destinée à la parcelle cadastrée "Waimes, 4° Div., section B, n°40 A" ;
- une emprise de terrain de 176 m<sup>2</sup> sous liseré vert, destinée à la parcelle cadastrée "Waimes, 4° Div., section B, n°54" ;

telles que reprises au plan de mesurage réf. Pré-cadastration 63553-10157 levé le 6.02.2016 et dressé le 04.05.2019 par M. Olivier DEFECHEREUX, Géomètre - Expert Immobilier à Sourbrodt.

- une emprise de 23 m<sup>2</sup> sous liseré jaune, destinée à la parcelle cadastrée "Waimes, 4° Div., section B, n°45 H, telle que reprise au plan de mesurage levé et dressé le 22.10.2009 par M. Eric PIRONT.

L'enquête publique est réalisée conformément à l'article 24 du décret du 6.2.2014 relatif à la voirie communale.

Les réclamations et observations sont à adresser par courrier électronique ou par courrier ordinaire (voir adresse en entête), au collège communal de Waimes, ou à l'agent délégué du service communal: Mme Muriel MELOTTE ([muriel.melotte@waimes.be](mailto:muriel.melotte@waimes.be)), du **19 octobre 2020 au 19 novembre 2020 à midi** (les envois par courrier sont datés et signés, les envois par courrier électronique sont identifiés et datés).

Une réunion accessible au public aura lieu le **19 novembre 2020 à 11 h00** au service secrétariat de l'Administration communale de Waimes, Place Baudouin, n°1, 4950 WAIMES. Des réclamations et observations orales pourront être également formulées lors de cette réunion publique le **19 novembre 2020 de 11h00 à 12h00** à l'Administration communale de Waimes, service secrétariat, place Baudouin, n°1, 4950 WAIMES.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Waimes, service secrétariat, Place Baudouin, 1 à 4950 WAIMES, aux jours et heures suivants : tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h, le lundi de 13 h 30 à 17 h30'. Des explications techniques seront fournies les jours d'ouverture des bureaux aux heures précitées, **sur rendez-vous préalable** auprès de l'agent délégué du service secrétariat de l'Administration communale de Waimes, place Baudouin, n°1, 4950 WAIMES.

A Waimes, le 13 octobre 2020

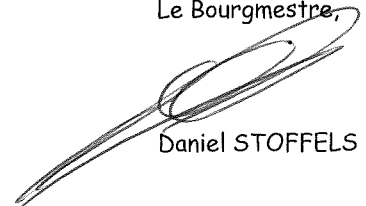
Le Directeur général,



Vincent CRASSON



Le Bourgmestre,



Daniel STOFFELS